

ceramaret	Santé, Sécurité, Environnement	<i>Emission le :</i>	16.10.2023
		<i>En vigueur dès :</i>	16.10.2023
DOC126	Recommandations liées à l'utilisation, au traitement en fin de vie et à l'élimination finale de nos produits	<i>Révision :</i>	1
		<i>Page de :</i>	1 / 1

Les céramiques techniques (zircone, alumine, carbure de silicium et nitrure de silicium), ainsi que le saphir et le rubis synthétiques utilisés par Ceramaret, sont des matériaux inertes qui n'ont pas d'impacts environnementaux liés à leur utilisation, à leur traitement en fin de vie et à leur élimination finale.

Les déchets provenant de nos produits en céramique sont considérés comme des déchets inertes et ne sont pas classés comme dangereux. Ces déchets peuvent être recyclés conformément aux normes environnementales applicables dans le pays d'utilisation.

Ces dispositions s'appliquent uniquement aux produits initiaux que nous fournissons et ne sont pas applicables si nos produits sont combinés à d'autres types de produits, de même que s'ils sont contaminés par d'autres substances chimiques ou biologiques pendant leur utilisation.

Les assemblages céramique-métal et céramique-polymère doivent être évalués au cas par cas et pourront faire l'objet d'un recyclage après démontage, conformément aux normes environnementales en vigueur dans le pays d'utilisation.